

19 mai 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 mai 2006](#)

Diplomates albanais

Assentiment à l'accord entre le Benelux et l'Albanie en matière de visa

Assentiment à l'accord entre le Benelux et l'Albanie en matière de visa

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord, conclu par échange de lettres, entre les gouvernements des pays du Benelux et le gouvernement de la République d'Albanie concernant la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques (*). Dans le cadre des bonnes relations avec l'Albanie, cet accord vise la libre circulation du personnel diplomatique. Ces personnes peuvent maintenant visiter la Belgique, sur simple présentation de leur passeport et sans avoir préalablement dû solliciter un visa. Cette mesure vaut pour les séjours de moins de trois mois. (*) signé à La Haye le 9 juin 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe